HAUT DUPLEX

COUPE DE PRINCIPE

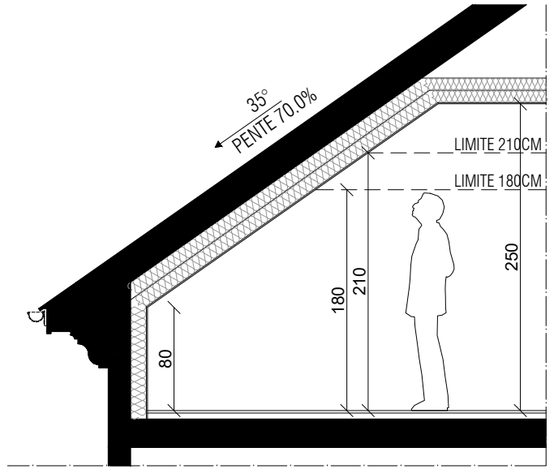

ECHELLE

0 0.5m 1m

BAS DUPLEX

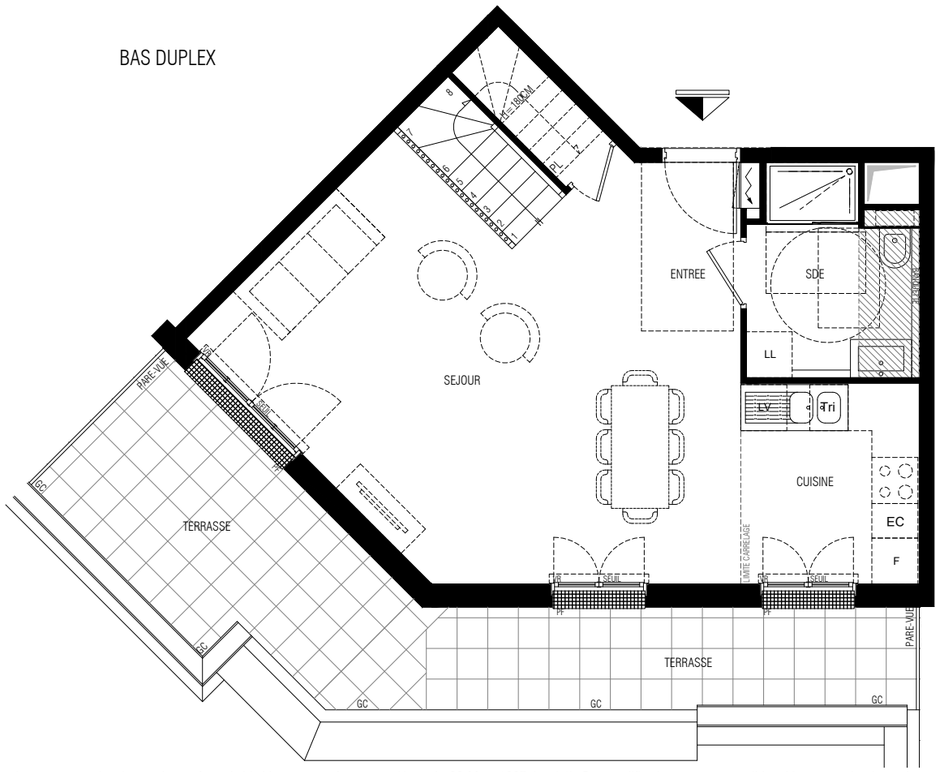

ECHELLE

0 0.5m 1m 2m 3m

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.

QUARTUS
ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON

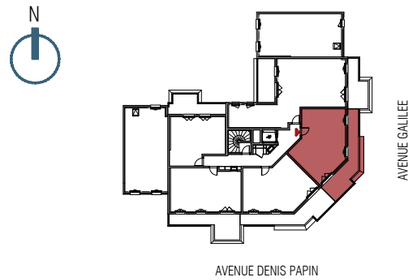

HALL : C	R+5	C 502	T4

	S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX		
ENTREE	2.6m²	2.6m²
ESPACE DE VIE :	35.5m²	35.5m²
_SEJOUR	29.4m²	29.4m²
_CUISINE	6.1m²	6.1m²
SALLE D'EAU "SDE"	5.5m²	5.5m²
TOTAL SURFACE BAS DUPLEX	43.6m²	43.6m²
HAUT DUPLEX		
CHAMBRE 1	10.6m²	11.0m²
CHAMBRE 2	9.5m²	14.8m²
CHAMBRE 3	10.2m²	11.8m²
SALLE DE BAIN "SDB"	4.3m²	4.3m²
W.C.	2.7m²	2.7m²
BUREAU	5.9m²	9.7m²
DEGAGEMENT "DGT"	6.1m²	6.1m²
TOTAL SURFACE HAUT DUPLEX	49.3m²	60.4m²
TOTAL SURFACE DUPLEX	92.9m²	104.0m²
TERRASSE	20.1m²	20.1m²
TOTAL SURFACE ANNEXE	20.1m²	20.1m²
TOTAL SURFACE	113.0m²	124.1m²

LEGENDE :

VR _ VOLET ROULANT
VB _ VOLET BATTANT
GC _ GARDE-CORPS
PL _ PLACARD
PF _ PORTE-FENETRE
F _ FENETRE
FT _ FENETRE DE TOIT
AP _ ALLEGE PLEINE
LV LAVE-VAISSELLE
F REFRIGERATEUR
CUISSON
LL LAVE-LINGE
TABLEAU ELECTRIQUE
SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
GAINE TECHNIQUE

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

INDICE : N_PMR | DATE : 02.06.2022

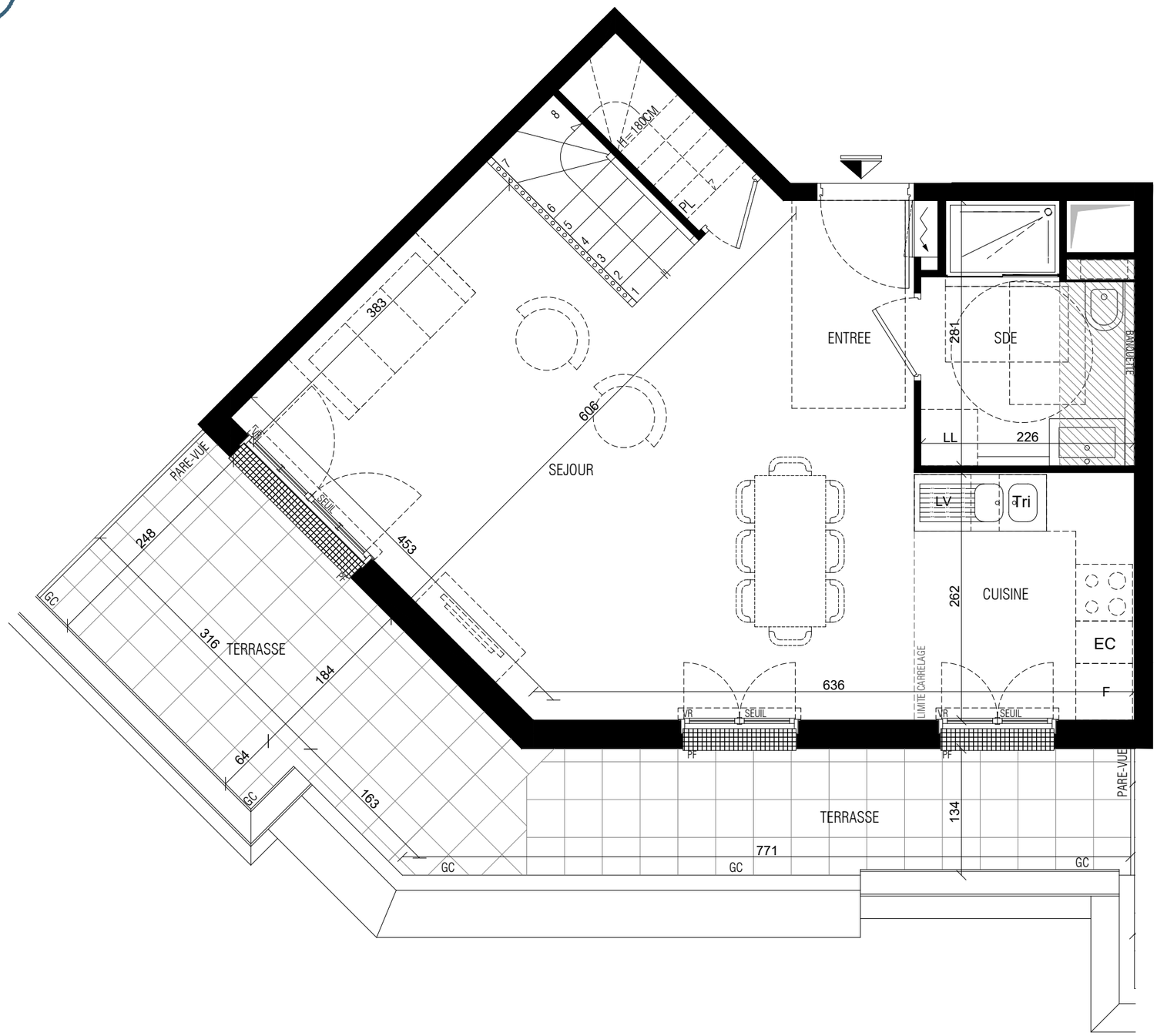

ECHELLE

0 0.5m 1m 2m 3m

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.

QUARTUS
ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON

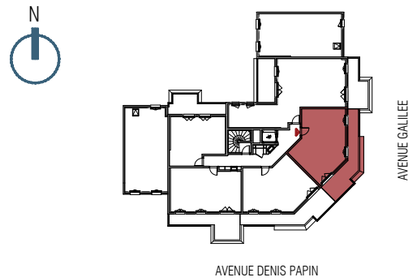

HALL : C	R+5	C 502	T4

	S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX		
ENTREE	2.6m²	2.6m²
ESPACE DE VIE :	35.5m²	35.5m²
_SEJOUR	29.4m²	29.4m²
_CUISINE	6.1m²	6.1m²
SALLE D'EAU "SDE"	5.5m²	5.5m²
TOTAL SURFACE BAS DUPLEX	43.6m²	43.6m²
HAUT DUPLEX		
CHAMBRE 1	10.6m²	11.0m²
CHAMBRE 2	9.5m²	14.8m²
CHAMBRE 3	10.2m²	11.8m²
SALLE DE BAIN "SDB"	4.3m²	4.3m²
W.C.	2.7m²	2.7m²
BUREAU	5.9m²	9.7m²
DEGAGEMENT "DGT"	6.1m²	6.1m²
TOTAL SURFACE HAUT DUPLEX	49.3m²	60.4m²
TOTAL SURFACE DUPLEX	92.9m²	104.0m²
TERRASSE	20.1m²	20.1m²
TOTAL SURFACE ANNEXE	20.1m²	20.1m²
TOTAL SURFACE	113.0m²	124.1m²

LEGENDE :

VR _ VOLET ROULANT
VB _ VOLET BATTANT
GC _ GARDE-CORPS
PL _ PLACARD
PF _ PORTE-FENETRE
F _ FENETRE
FT _ FENETRE DE TOIT

AP _ ALLEGE PLEINE
LV LAVE-VAISSELLE
F REFRIGERATEUR
CUISSON

LL LAVE-LINGE
TABLEAU ELECTRIQUE
SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
GAINE TECHNIQUE

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

INDICE : N_PMR | DATE : 02.06.2022

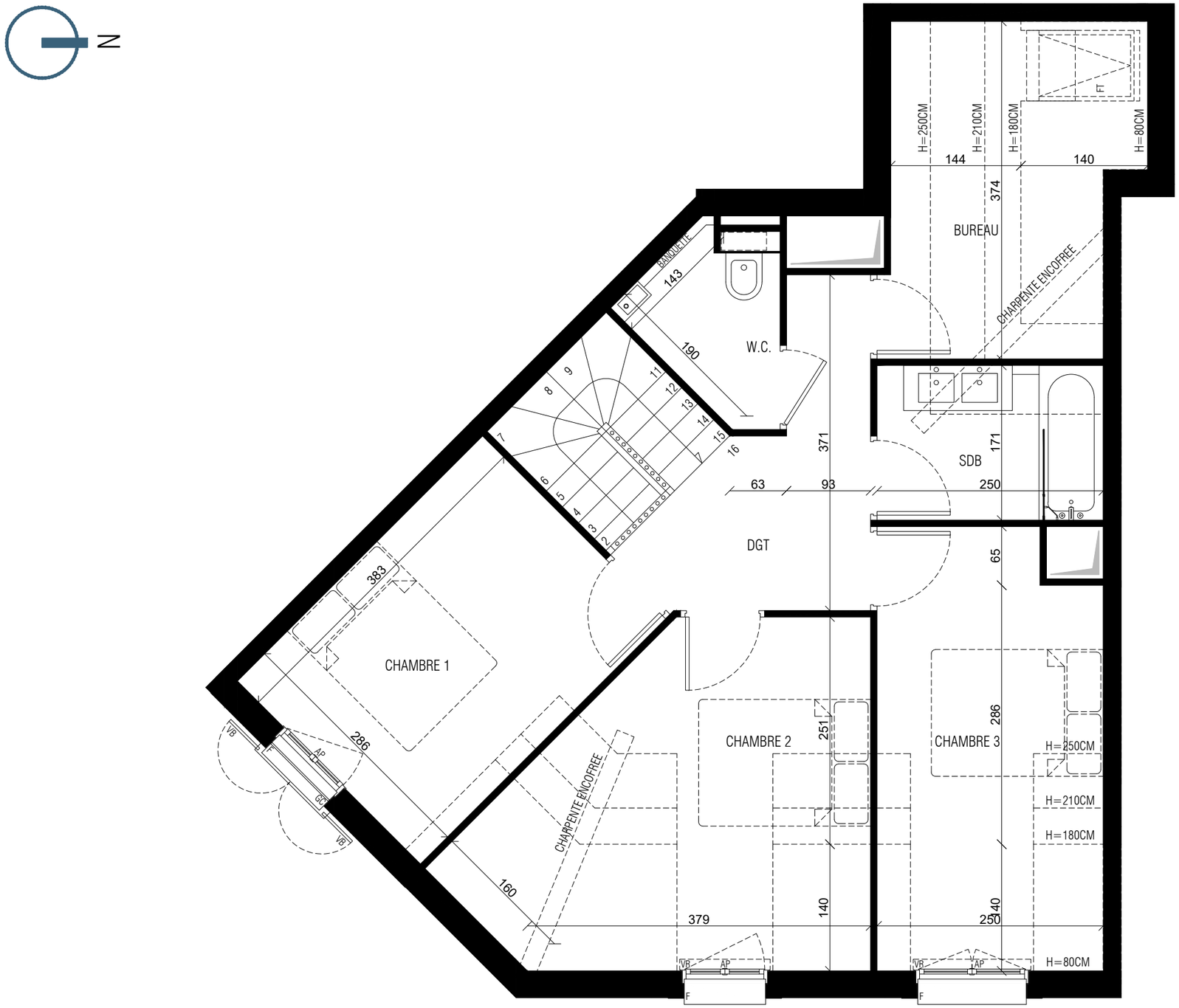

ECHELLE

0 0.5m 1m 2m 3m

QUARTUS
ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON

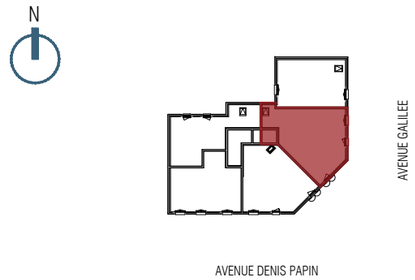

HALL : C	R+5	C 502	T4

	S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX		
ENTREE	2.6m²	2.6m²
ESPACE DE VIE :	35.5m²	35.5m²
_SEJOUR	29.4m²	29.4m²
_CUISINE	6.1m²	6.1m²
SALLE D'EAU "SDE"	5.5m²	5.5m²
TOTAL SURFACE BAS DUPLEX	43.6m²	43.6m²
HAUT DUPLEX		
CHAMBRE 1	10.6m²	11.0m²
CHAMBRE 2	9.5m²	14.8m²
CHAMBRE 3	10.2m²	11.8m²
SALLE DE BAIN "SDB"	4.3m²	4.3m²
W.C.	2.7m²	2.7m²
BUREAU	5.9m²	9.7m²
DEGAGEMENT "DGT"	6.1m²	6.1m²
TOTAL SURFACE HAUT DUPLEX	49.3m²	60.4m²
TOTAL SURFACE DUPLEX	92.9m²	104.0m²
TERRASSE	20.1m²	20.1m²
TOTAL SURFACE ANNEXE	20.1m²	20.1m²
TOTAL SURFACE	113.0m²	124.1m²

LEGENDE :

VR _ VOLET ROULANT
VB _ VOLET BATTANT
GC _ GARDE-CORPS
PL _ PLACARD
PF _ PORTE-FENETRE
F _ FENETRE
FT _ FENETRE DE TOIT

AP _ ALLEGE PLEINE
LV LAVE-VAISSELLE
F REFRIGERATEUR
CUISSON

LL LAVE-LINGE
TABLEAU ELECTRIQUE
SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
GAINE TECHNIQUE

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.

INDICE : N_PMR | DATE : 02.06.2022